GUY ROCHER, CRITIQUE IMPÉNITENT DU MULTICULTURALISME CANADIEN

JEAN-PHILIPPE WARREN

Jean-Philippe Warren est professeur de sociologie à l'Université Concordia de Montréal, Il est diplômé de l'Université Laval, de l'Université de Montréal et de l'École normale supérieure de Paris. Ses recherches portent sur l'histoire des sciences sociales, les mouvements sociaux, les peuples autochtones et l'Église catholique. Il a publié des études sur le sociologue québécois Fernand Dumont, le peintre Paul-Émile Borduas et le journaliste-politicien Honoré Beaugrand.

Guy Rocher est l'un de plus grands sociologues canadiens. L'un des membres de la Commission Parent ayant inspiré la réforme de l'enseignement au Québec, ancien vice-président du Conseil des Arts et compagnon de l'Ordre du Canada, il a œuvré toute sa vie pour la démocratisation des institutions publiques et la justice sociale. Il fut pourtant un des premiers universitaires à proposer une critique du multiculturalisme canadien. En 1972, Rocher jugeait cette conception « ambiguë, erronée et dangereuse dans ses conséquences à plus ou moins long terme[1] ». Rien de moins.

L'opposition de Rocher à la politique multiculturaliste paraît d'autant plus surprenante qu'il est l'un de ceux ayant le plus œuvré, dès les années 1950, à la reconnaissance de la diversité de la société québécoise. Il a toujours cru que le Québec devait s'ouvrir aux courants internationaux et envisager le brassage des cultures en son sein comme une richesse. Il tient d'ailleurs souvent à le rappeler à certains de ses collègues qui sont prompts à soupçonner dans sa critique du multiculturalisme un impardonnable repli sur soi.

Rocher admet d'emblée que les Québécois ne sont pas exempts de xénophobie. Mais, pour lui, le problème soulevé par la politique multiculturelle n'est pas d'abord affaire d'opinions personnelles. On en conviendra à considérer que les Autochtones, par exemple, qui entretiennent des réticences par rapport à la politique multiculturelle du gouverne-

1 Guy Rocher, « Les ambiguïtés d'un Canada bilingue et multiculturel (2) », *La Presse*, 1 juin 1972, p. 4. Le texte sera reproduit dans Guy Rocher, « Les ambiguïtés d'un Canada bilingue et multiculturel [1972] », dans *Le Québec en mutation*, Montréal, Les Éditions Hurtubise HMH, 1973.

« Dans le cas de Rocher, sa critique du multiculturalisme découle d'une lecture des rapports de pouvoir à l'intérieur de la fédération. »

ment canadien ne sont pas, pour cette raison, plus racistes que le reste des citoyens[2].

Dans le cas de Rocher, sa critique du multiculturalisme découle d'une lecture des rapports de pouvoir à l'intérieur de la fédération. Il reproche à ce modèle plusieurs choses : de noyer la nation québécoise dans une identité pancanadienne, de s'abaisser à une vision socio-psychologique de l'intégration, de contribuer en douce à l'assimilation des francophones et de favoriser la balkanisation du pays. Le présent texte résume ces quatre critiques.

NOYER LE POISSON QUÉBÉCOIS DANS L'EAU CANADIENNE *AD MARE USQUE AD MARE*

Rocher soutient que le multiculturalisme va à l'encontre de l'image biculturelle et binationale de la société canadienne, telle qu'elle avait été consacrée, à l'en croire, depuis 1867. Comme beaucoup de gens de sa génération, il voit le Canada comme un pays composé de deux « sociétés », de deux « communautés » ou encore de deux « cultures » dominantes, l'anglaise et la française, qui toutes deux constituent les « bases » du pays. Il se situe ainsi dans le prolongement des réflexions de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (aussi appelée Commission Laurendeau-Dunton) qui, tout en devant tenir compte de l'apport de tous les groupes ethniques « à l'enrichissement culturel du Canada », était chargée, au moment de sa création, de « recommander les mesures, à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée ».

« Bien que Rocher ait commencé à inclure les nations autochtones dans son analyse dans les années 1990, il reprend généralement à son compte le mythe du pacte entre deux peuples fondateurs »

Bien que Rocher ait commencé à inclure les nations autochtones dans son analyse dans les années 1990, il reprend généralement à son compte le mythe du pacte entre deux peuples fondateurs, fabrication politique ayant servi dès la fin du XIX[e] siècle à justifier certaines concessions constitutionnelles[3]. Il lui semble que cette conception d'un pays formé de deux nations traduit le mieux l'histoire du Canada, les racines historiques les plus anciennes du multiculturalisme ne pouvant rivaliser avec l'ancestralité millénaire des communautés culturelles établies en Chine ou en Russie. Il ne croit certainement pas, comme l'affirmait Trudeau dans sa déclaration devant la Chambre des communes qui établissait le multiculturalisme comme politique gouvernemen-

2 Haresamudram Srikanth, « Multiculturalism and the Aboriginal Peoples in Canada », *Economic and Political Weekly*, vol. 47, No. 23, 9 juin 2012, pp. 17-21.

3 Stéphane Paquin, *L'invention d'un mythe. Le pacte entre deux peuples fondateurs*, Montréal, VLB éditeur, 1999.

tale officielle, « que le pluralisme culturel est l'essence même de l'identité canadienne[4] ».

Rocher est persuadé que la vision d'un pays multiculturel a été acceptée par les Canadiens anglais parce que, dès 1971, il n'existait plus depuis la guerre telle chose qu'une collectivité « anglo-saxonne[5] ». Devenue minoritaire, l'ancienne élite coloniale s'est empressée d'embrasser le multiculturalisme parce qu'elle y trouvait une stratégie du type « diviser pour régner » assez similaire à celle qu'elle avait suivie comme « mercenaire » au service de l'Empire britannique et pouvait occuper, tout comme avant, le sommet de la « mosaïque verticale[6] », sans être autrement inquiétée dans ses privilèges. Au moment de son adoption, le multiculturalisme était, en d'autres termes, pour Rocher, parfaitement adaptée aux visées historiques du grand capital ayant façonné le pays.

CONTRE UNE VISION SOCIO-PSYCHOLOGIQUE

Rocher est proche de la perspective historique et sociologique de la Commission Laurendeau-Dunton. Il part de la constatation que les communautés anglophones et francophones ont été à l'origine du Canada et ont doté le pays de structures sociales et politiques propres à cette union, ce qui inclut le système fédéral (oubliant au passage de rappeler que le système fédéral a été adopté dans bien d'autres pays sans dualité nationale, dont les États-Unis). Il prend également acte du fait que les immigrants s'intègrent éventuellement à l'une ou l'autre des deux communautés linguistiques, du double point de vue linguistique et culturel. Il n'a pas de peine à s'accorder avec André Laurendeau et Davidson Dunton qui croyaient comme lui qu'il fallait, pour éviter une crise politique majeure, placer « sur un pied d'égalité, les deux piliers de la nation canadienne basés sur la culture d'expression anglaise et la culture d'expression française », et ce, en reconnaissant « la dualité comme la réalité fondamentale au Canada[7] ».

Selon Rocher, le gouvernement de Pierre-Elliott Trudeau, tournant le dos à cette invitation, a choisi de considérer le problème de l'unité canadienne dans une perspective psycho-sociologique. Trudeau affirme que « [l]'un des besoins fondamentaux de l'homme est un sentiment d'appartenance » et que les groupes ethniques répondent à un tel besoin. « Le pluralisme ethnique peut nous aider à vaincre ou à éviter l'homogénéisation et la dépersonnalisation de la société de masse[8]. » Or, en plus de combattre l'anomie contemporaine, le « pluralisme ethnique » est utile à la consolidation de l'unité canadienne, si

4 Pierre-Elliott Trudeau, Déclaration à la Chambre des Communes, 8 octobre 1971.

5 George Grant, *Lament for a Nation : The Defeat of Canadian Nationalism*, 40th Anniversary Edition, Montréal and Kingston, McGill-Queen's University Press, 2005.

6 John Porter, *The Vertical Mosaic : An Analysis of Social Class and Power in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1965.

7 André Laurendeau et Davidson Dunton, *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et biculturalisme*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1965, p. 95.

8 Pierre-Elliott Trudeau, Déclaration à la Chambre des Communes, 8 octobre 1971.

on en croit Trudeau. Ce dernier explique à ce sujet :

> *« Plus nous nous sentons en sécurité dans un contexte social donné, plus nous sommes libres d'explorer notre identité au-delà de ce contexte. Les groupes ethniques donnent aux gens un sentiment d'appartenance qui les met mieux en mesure de faire face au reste de la société qu'ils ne le pourraient comme individus isolés. La fidélité à sa propre culture ne diminue pas nécessairement, et normalement ce n'est pas le cas, la fidélité encore plus grande envers la collectivité et le pays*[9]*. »*

« Il n'a guère de mal à observer comment les groupes qui sont fidèles à leur propre culture sont célébrés par Trudeau seulement quand cela les mène à cultiver un attachement encore plus grand au Canada, et fustigés quand cela les mène à revendiquer des droits collectifs spéciaux. »

Pour Rocher, tout cela est peut-être vrai d'un point de vue psychosocial, mais reste très contestable une fois transposé dans des rapports de pouvoir politiques. Il n'a guère de mal à observer comment les groupes qui sont fidèles à leur propre culture sont célébrés par Trudeau seulement quand cela les mène à cultiver un attachement encore plus grand au Canada, et fustigés quand cella les mène à revendiquer des droits collectifs spéciaux. Combien de Canadiens anglais, demande-t-il, trouvent sympathiques les Québécois qui jouent au folklore, et racistes ceux qui militent pour le Parti québécois ?

Il n'y a qu'un groupe au Canada qui est majoritaire dans une province (ce qui exclut les territoires) et minoritaire au pays : il s'agit des francophones du Québec. C'est donc ce groupe qui est l'objet de dénonciations les plus véhémentes des autres canadiens, et ce, d'autant plus qu'il existe une forte minorité de langue anglaise sur son territoire. Rocher voit dans le débat constitutionnel une illustration de la conception folklorisante du multiculturalisme chez Pierre-Elliott Trudeau : ce dernier n'a jamais accepté que l'on accorde un statut particulier au Québec, n'étant prêt à accueillir « la fidélité à sa propre culture » que dans la mesure, comme il est dit dans la citation plus haut, où elle ne diminue pas mais augmente « la fidélité encore plus grande envers [...] le pays ».

UNE MACHINE À ASSIMILATION

Rocher se désolidarise de ses collègues qui présentent le multiculturalisme comme « le nec plus ultra de la reconnaissance et du respect de la diversité[10] ». Derrière leurs pieux discours, il croit déceler une réalité plus sombre. « En réalité, écrit-il, le multiculturalisme est une façade, une vitrine, un paravent derrière lequel s'exerce une efficace assimilation de toutes les diversités dans le grand tout anglophone qu'est effectivement le Canada[11]. » Pour

9 Ibid.

10 Guy Rocher, « Du pluralisme à l'égalitarisme. Le multiculturalisme canadien feint de respecter la multiculturalité ethnique », *Le Devoir*, 18 décembre 1997, p. A-7.

11 Ibid.

Rocher, faire comme si le Canada n'est pas un pays où règne la langue anglaise et domine la culture anglophone est un leurre. Il y a d'ailleurs des parallèles à dresser entre le livre blanc de 1969 (visant à faire des membres des Premières Nations des citoyens canadiens comme les autres) et le multiculturalisme de 1971.

> **« Il y a pourtant des raisons concrètes pour lesquelles les immigrants qui débarquent au Canada s'empressent d'apprendre l'anglais pour la vaste majorité d'entre eux et choisissent de graviter dans l'orbite du monde anglo-canadien, même au Québec. »**

En prétendant que les interactions entre les divers groupes culturels au Canada sont bâties de libres enrichissements mutuels, Rocher croit qu'on camoufle la réalité des rapports de force au pays. Le multiculturalisme fait comme si l'immigrant d'origine ukrainienne ou vietnamienne qui s'installe en Alberta avait le libre choix d'apprendre le français ou l'anglais. Il y a pourtant des raisons concrètes pour lesquelles les immigrants qui débarquent au Canada s'empressent d'apprendre l'anglais pour la vaste majorité d'entre eux et choisissent de graviter dans l'orbite du monde anglo-canadien, même au Québec.

Pour mieux désamorcer la charge nationaliste québécoise, Pierre-Elliott Trudeau avait souhaité distinguer langue et culture : il avait donc mis de l'avant une politique en faveur du bilinguisme qui était séparée de celle en faveur du multiculturalisme. Pour Rocher, on ne saurait aussi aisément séparer l'une et l'autre. Dans sa déclaration d'octobre 1971, Trudeau ne faisait-il pas la promesse de fournir des manuels d'enseignement d'une langue non-officielle aux groupes ethniques qui le demandent, car, avançait-il, « l'acquisition de la langue des ancêtres est une partie importante du développement d'une identité culturelle ». Non seulement Trudeau annonçait-il des mesures pour le maintien des langues non-officielles qu'il n'avait jamais consenti pour celui du français au Québec, mais il reconnaissait dans un tel passage l'union entre langue et culture, après avoir nié ce même lien lorsqu'il s'agissait du bilinguisme et du biculturalisme de la Commission Laurendeau-Dunton.

Pour Rocher, il peut certes y avoir des individus bilingues, mais il n'y a pas au Canada de culture bilingue. D'ailleurs, peu de Canadiens sont bilingues. Sans racines sociologiques, le bilinguisme du gouvernement paraît artificiel, abstrait, désincarné. L'adhésion des Canadiens aux programmes bilingues risque par conséquent de péricliter au fur et à mesure de la diminution de la proportion de francophones dans les différentes régions du Canada. Rocher craint qu'on en vienne un jour à traiter le statut officiel du français comme un vestige d'un autre âge et qu'on se demande pourquoi, si le pays n'est pas culturellement bilingue, il faudrait se soucier du français dans les provinces où cette langue est la septième langue parlée à la maison.

BALKANISATION

La quatrième réserve importante de Rocher à l'égard du multiculturalisme tient au fait qu'il ne saurait constituer le fondement d'une nation. Rocher refuse un multiculturalisme qui non seulement

« ne convient pas à la situation du Québec », dans la mesure où ce modèle « ne tient pas compte de la dynamique multiséculaire en place », mais aussi « conduit à la multiplication de véritables ghettos socio-ethniques[12] ».

> **« Selon lui, le multiculturalisme aurait pour résultat l'explosion du nombre des groupes d'intérêt et des groupes de pression qui s'emploieraient tous ensemble à revendiquer des droits et des programmes spécifiques pour chaque segment de la population. »**

Selon lui, le multiculturalisme aurait pour résultat l'explosion du nombre des groupes d'intérêt et des groupes de pression qui s'emploieraient tous ensemble à revendiquer des droits et des programmes spécifiques pour chaque segment de la population. « À la démocratie de la majorité se substitue progressivement une démocratie des minorités, très certainement une démocratie des groupes d'intérêt et des groupes de pression. On observe ici la fragmentation la plus fondamentale de la société contemporaine[13]. » À force d'encourager la multiplication des groupes ethniques, on en arriverait à fissurer le « noyau culturel central » de la nation canadienne. L'image proposée par Rocher est celle d'une nébuleuse sans « pôle » ou « dénominateur commun », et donc sans direction. Il doute qu'une nation puisse se développer de manière vigoureuse et saine dans de telles conditions[14]. Il est d'ailleurs intéressant de relever que Rocher se tourne vers l'option indépendantiste vers 1972 entre autres pour échapper à l'atomisation sociale et culturelle à laquelle doit forcément conduire, selon lui, l'idéologie trudeauiste.

Non sans paradoxe, Rocher s'imagine que l'unité nationale serait mieux servie à l'échelle du Canada par une politique qui mettrait en relief le rôle central de deux communautés « de base » et qui inviterait les autres groupes ethniques à s'y greffer. En somme, la dualité nationale et culturelle serait plus porteuse de cohésion sociale que le multiculturalisme pour le Canada. En revanche, au Québec même, « foyer national » des Canadiens de langue française, Rocher soutient que l'État doit mettre en place une politique dite de « convergence culturelle ». Cette politique québécoise en matière d'intégration reconnaîtrait le caractère pluriethnique de la société québécoise, tout en faisant du français la langue « normale » des domaines d'activités publiques et en s'articulant autour d'une « composante principale » héritée de la colonisation française des 17e et 18e siècles. Cette idée a été traduite dans la Politique québécoise de développement culturel du premier gouvernement de René Lévesque en 1977.

Pour parer l'accusation d'ethnicisme, la culture francophone qui sert de foyer de convergence est, dans

12 Gérard Bouchard, François Rocher et Guy Rocher, « Les francophones québécois : un essai qui fait le pari d'une francophonie moderne », *La Presse*, 7 novembre 1991, B.3. Gérard Bouchard, François Rocher et Guy Rocher, Les Francophones québécois, Montréal, Conseil scolaire de l'ile de Montréal, 1991.

13 Guy Rocher, « Hégémonie, fragmentation et mondialisation de la culture », *Horizons philosophiques*, 11(1), 2000, 133.

14 Neil Bissoondath, *Selling Illusions : The Cult of Multiculturalism in Canada*, Toronto, Penguin Books, 1994.

l'esprit de Rocher, dépouillée de référence généalogique, historique et religieuse : elle se restreint à la capacité de communiquer en français, l'adhésion aux valeurs fondamentales de la société québécoise (démocratie, tolérance, égalité), une connaissance élémentaire des réalités et institutions du Québec, le respect de certains symboles de la vie publique (fête nationale et drapeau), la mise en valeur des nombreux apports non-français à la formation de la culture québécoise depuis le 17e siècle (autochtones, anglophones, etc.). Bref, Rocher fait le parti, comme il l'écrit avec Gérard Bouchard et François Rocher, « d'une francophonie moderne, nourrie de valeurs humanistes, porteuse d'orientations collectives originales, respectueuse à la fois de la pluralité ethnique du Québec et de la dynamique culturelle en place depuis près de quatre siècles[15]. »

Gérard Bouchard évoque un principe de « préséance » en faveur de la culture fondatrice du Québec, compte tenu de sa fragilité dans l'ensemble nord-américain. Sans aller jusque-là, Rocher pense que le Québec doit mettre de l'avant, par des politiques publiques, sa culture française. « Il faut qu'il y ait affirmation d'une identité et que la majorité utilise les sources de pouvoir qu'elle a à sa disposition pour ce faire[16]. » Les Québécois francophones, tout en s'ouvrant à tous les groupes ethniques, doivent voir d'abord ceux-ci dans un rapport de complémentarité.

QUEL AVENIR POUR LE MULTICULTURALISME AU QUÉBEC

Les arguments contre le multiculturalisme de Rocher ont été exposés dans le présent article. Chacun et chacune pourra juger de leur valeur et de leur mérite à l'heure où l'on débat de la possibilité de formuler un modèle québécois original du vivre-ensemble. Pour Rocher, il est clair que si un tel modèle doit exister, il ne peut faire l'économie de la reconnaissance des entités nationales, en plus de celle de la diversité ethnoculturelle. À l'évidence, la recherche de cet équilibre entre droits individuels et droits collectifs est loin d'être facile, comme l'a récemment démontré au Québec le tumultueux débat autour des accommodements raisonnables…

15 Gérard Bouchard, François Rocher et Guy Rocher, « Les francophones québécois : un essai qui fait le pari d'une francophonie moderne », *La Presse*, 7 novembre 1991, B.3. Gérard Bouchard, François Rocher et Guy Rocher, *Les francophones québécois*, Montréal, Conseil scolaire de l'Île de Montréal, 1991.

16 François Rocher et Guy Rocher, « La culture québécoise en devenir : les défis du pluralisme », dans Fernand Ouellet et Michel Pagé (dir.), *Pluriethnicité, éducation et société. Construire un espace commun*, Québec, IQRC, p. 73.